L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 141. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI, 16 MARS 1829. VOL. II.

Conditions:—L'Abeille parait tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, moyennant $10, en payant chaque trimestre d'avance.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille sont priés d'en prévenir l'Editeur, au bureau, avant le commencement de chaque mois, et ceux qui ne le feront pas, et continueront à recevoir la feuille, seront considérés comme abonnés.

On est prié d'avis le payement *six escalins* pour la première fois; et *trois* escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, *payable d'avance*, ou bien un dollar pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

ATTENDU que David B. Mannan s'est adressé à moi, demandant que deux obligations qu'il a souscrites comme caution, dûe le trente et un Mai mil-huit-cent-vingt, et l'autre le vingt huitième jour de Février mil-huit-cent vingt-un, conjointement avec Charles A. Porter comme chef de la paroisse de St. Tammany, soient révoquées et annullées.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au secrétaire de l'Etat, dans le délai de 90 jours, à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles lesdites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annullées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nlle.-Orléans, le (L. s.) vingt-quatrième jour de Février, mil huit cent-vingt-neuf, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique. P. DERBIGNY,

Gouv. de l'Etat de la Louisiane,

Par le gouverneur,

G. A. WADDILL, Secrétaire d'Etat. 28 fév.

TRESORERIE DE L'ETAT.

Nelle Orléans, 23 Février 1829.

LE public est prévenu que la collecte des taxes d'Etat imposées sur la paroisse d'Orléans pour l'année 1828, commencera le 25 Mars prochain, conformément aux lois existantes.

24 fév. F. GARDERE, Trésorier.

SAVON—100 caisses Savon No. 1 de qualité supérieure, de la fabrique de Thomas Hyde et Co. en débarquement du brick América, venant de Boston, et à vendre par

STETSON & AVERY,

12 fév. Rue Royale, No. 61.

AMIDON & CASSE.—9 Barils Amidon et 6 sacs Casse, venant d'être débarqués de la goelette Franklin, de St. Domingue, à vendre par

D. G. BORDUZAT & Co.

13 fév. No. 10 rue Royale.

CHARLES MAURIAN, Avocat, a transporté son étude dans l'appartement contigu au bureau de Messrs. Carlisle Pollock et Wm. Boswell, notaires, maison de Mr. Foucher, encoignure des rues de Chartres et Conti, où il s'appliquera sérieusement aux devoirs de sa profession.

Il entreprendra en outre toute espèce de traductions Anglaises et Françaises. 18 fév.

LES Nos. 20, 9, 18, 10, sortis Samedi dernier, 24 du courant, au tirage de la Loterie de l'Eglise Catholique de St. Martin, ont fait gagner les lots suivans:

9	20	18	—	$6000
9	18	10		1000
18	20	10		500
10	9	20		500

10. 18—Un grand nombre de lots de 50 piastres &c.

☞ Tous ces lots ont été payés au Bureau du Directeur, à des particuliers de cette ville.

31 janv. J. B. FAGET.

AVIS AUX PLANTEURS.

Urbain Fauché et Co.

AU coin des rues Poydras et de la Nouvelle Levée, faubourg Ste. Marie, chez Ruben Bush & Clark, offrent leurs services au public, pour le courtage, dans toutes ses branches. Ils ont en ce moment à vendre 250 Esclaves de choix, nouvellement arrivés de la Virginie.

Aussi, 26 chevaux de tire, à vendre ou à échanger pour du sucre. 10 fev.

AVIS AUX AMATEURS DE WALS.

M. E. BERTUS informe le public que pouvant disposer de ses après midi, il fera de 4 heures à 6 du soir, l'ouverture d'une classe pour la Wals seulement les personnes qui désireront l'apprendre pourront s'adresser chez lui rue St. Louis, entre Bourbon et Dauphine.

15 janv.

LE soussigné offre à vendre les articles suivans: 34 caisses Sucre blanc de la Havane; 30 boucauds et 8 sacs café vert Java et gros grain, de Jamaïque, en débarquement de la goël. Hunter; 38 demi barils Sardines de Galice pressés, en débarquement du brick Océan.

12 fév. SERAPHIN CUCULLU.

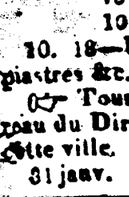

CHAPEAUX de Castor supérieurs à tout ceux arrivés précédemment à vendre en gros et en détail par le soussigné.

—10 Jan. E. DEBERGUE.

TALLOW & WHISKEY—100 bbls lard Tallow 70 do Whiskey, for sale by

WM. D. JOLLEY.

AUX AMATEURS DES BEAUX ARTS.

MM. Erard, facteurs de forte-piano et harpes du Roi de France, de la Cour Impériale de Russie, et de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans et de sa famille, etc.: ont été brevetés pour différentes inventions, ont obtenu à l'exposition des produits de l'industrie française en 1819, une médaille d'or pour premier prix; à l'exposition de 1823, non-seulement on leur a maintenu le premier prix, mais le Jury leur a décerné une seconde médaille d'or, en vu l'importance de leur établissement [illegible] qu'ils ont [illegible] Sa Maj. a daigné nommer un [illegible] chevalier de la légion d'honneur. A l'exposition de 1827, ils ont eu une médaille d'or (*). A cette dernière exposition dans la chambre des différens instrumens que MM. Erard ont exposés, il y avait un piano à trois cordes, d'une forme carrée pendant autant de cet un piano à trois cordes; les vrais connaisseurs ont attribué à ce que le coffre intérieur étant débarrassé de toute espèce de charpente, le corps sonore se propage comme ceux d'une forme plus grande; le barrage intérieur est remplacé par plusieurs cylindres d'acier posés au-dessus de toutes les cordes, pour maintenir l'accord, rapport au tirage, (ce qui ne se trouve point dans le piano unicorde.) L'attention est également portée, *sur* le nouveau principe [illegible] qui est encore perfectionné de manière que le plus petit mouvement du doigt laisse repasser les leviers, et que la touche quoique légère, peut répéter la note, chose qui avait été regardée comme impossible jusqu'à présent: ces pianos offrent un grand avantage dans la seconde corde, [illegible] que si une corde se casse, de ne point laisser l'exécutant dans l'embarras, puisqu'il en reste encore une, dans le piano unicorde, si une corde vient à se casser, on ne peut continuer de se servir de l'instrument; il faut que la corde soit remise, ce qui place ce genre de piano dans le même inconvénient que celui de la harpe; à la différence près, que la corde de la harpe se remplace plus facilement, et plus promptement que celle du piano unicorde.

Le barrage en fer des grands pianos à queue de construction de MM. Erard, a été appliqué chez eux, dès 1822. Le premier piano de cette construction est sorti de leur établissement, et a été exposé au Louvre en 1823. Il est bon de remarquer que le chevalet supérieur est fait de manière à ce que la corde ne puisse point se déplacer par le choque du marteau, ce qui arrive souvent aux pianos qui ont des chevalets pointés; la [illegible] résiste par la force de tirement qui la [illegible] fortifie, et rend les unissons distincts; le barrage en cilindre d'acier offre l'avantage de reposer la caisse si elle cède, ou de la rapprocher si besoin est par le moyen des vis qui sont à chaque bout des cylindres, le barrage carré n'offre pas la même ressource.

MM. Erard font aussi des pianos droit forme verticale, ainsi que des pianos carrés de toute dimension, pour lesquels ils ont été brevetés; ils ont eu les mêmes avantages [illegible] les harpes à nouvelle mécanique, [illegible] artistes et amateurs [illegible] c'est fait de [illegible] été fait par Mr. Pleyel [illegible] de l'institut.

Il a été exposé par [illegible] Erard, un Orgue d'église, qui, par le moyen d'une pédale, donne la facilité d'augmenter ou de diminuer le son à volonté, ce qui produit dans les Renforzando, et Smorzando, des effets merveilleux à la progression du son et tout égale pour tous les jeux, l'ensemble en forme l'harmonie la plus parfaite, et vous étonne surtout quand on vient à penser que c'est une personne seule qui donne l'action à un Orchestre, et fait entendre toutes les parties de chaque instrument. C'est avec la plus grande satisfaction que les amis des beaux arts ont remarqué que cet instrument était d'une grande perfection, et que MM. Erard avaient fait preuve de leurs grands talens dans tous les genres de facture qu'il ont entrepris. Il font des Orgues pour les salons, dont les claviers sont extrêmement doux au toucher.

Les personnes qui désireraient avoir de ces excellents instrumens, peuvent s'adresser rue Dauphine No. 119, chez Mr. L. Laporte, professeur de musique correspondant de MM. Erard; il communiquera les renseignemens relatifs aux differens instrumens de cette grande manufacture; il se chargera de toutes les commandes qui lui seront faites. Il ose assurer aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, que ces instrumens sont d'une qualité supérieure et parfaitement soignés pour le travail, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur.

Extrait de la gazette de France du 6 mai 1828. Comparaison des pianos français et des pianos anglais.

Nous eûmes occasion, il y a peu de tems, de mettre en parallèle les pianos de Londres et ceux de Vienne. Les artistes, disions-nous, et les amateurs les plus distingués, en reconnaissant aux premiers une belle qualité de son, leur reprochent d'avoir des claviers généralement fort durs; ils reconnaissent aux seconds, au contraire, des claviers faciles; mais ils leur reprochent de manquer de son. Un artiste allemand, M. Charles Schunke, élève du célèbre Hummel, nous adresse aujourd'hui une lettre, que nos lecteurs trouveront d'autant plus digne de leur intérêt, qu'elle concerne une branche importante de l'industrie française.

Monsieur,

Comme il pourrait paraître extraordinaire que je n'eusse pas adopté dans les concerts les pianos de MM. Erard, mon opinion sur la supériorité de ces instrumens étant bien connue, je dois à la vérité de déclarer que, si je ne l'ai pas fait, c'est par des motifs étrangers à l'art et qui ne sont personnels. Je m'empresse, au contraire, de reconnaître que les pianos de la nouvelle invention de M. Sébastien Erard, sont ce que l'on peut désirer de plus parfait, puisqu'à la plus belle qualité de son, ils réunissent un clavier facile et en même tems énergique. Cette conviction provient de l'expérience que j'ai acquise en Angleterre, où n'ayant pas l'habitude des pianos anglais, j'ai été fort heureux de profiter de la nouvelle invention de M. Sébastien Erard, puisqu'elle a contribué en grande partie aux succès flatteurs que j'ai obtenus, dans les concerts de Londres et de Dublin.

"Veuillez bien monsieur, insérer cette lettre dans votre Journal, et agréer &tc.

Signé, CHARLES SCHUNKE.

A cette déclaration d'un pianeste qui est assurément, juge très-expert, nous pouvons ajouter une preuve matérielle de la supériorité des instrumens construits d'après le nouveau procédé de Mr. Erard. Il a établi dans le sein de Londres même une fabrique, où les artistes et amateurs anglais viennent se pourvoir à l'encontre [illegible] facture française.

(*) Les personnes qui douteraient que MM. Erard ont obtenu en 1819, 1823 et 1827, une médaille d'or, peuvent se présenter chez Mr. Laporte, depuis trois heures de l'après midi jusqu'à minuit; on leur fera voir le diplôme où ces trois médailles sont portées, ainsi que la décoration accordée par le Roi.

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE

DE BATON-ROUGE—*Sixième Tirage pour 1829.*

En faveur des lieux Sacrés, à Baton-Rouge.

		CONSECUTIFS.		
1 lot de	$6000	est	$	6000
1 do	do 3000	do	do	3000
1 de	do 2000	do	do	2000
1 do	do 2000	do	do	2000
1 do	do 1600	do	do	1600
1 do	do 1246	do	do	1246
6	do do 500	sont	do	3000
6 do	do 300	do	do	1800
6 do	do 100	do	do	600
138 do	do 25	do	do	3450
138 do	do 20	do	do	2760
552 do	do 8	do	do	4416
6072 do	do 4		do	24288

6924 lots } 17,550 billets — $366160

10626 blancs }

Ce plan, formé par la permutation de 27 numéros de tirage de 4, donne 17,550 billets. Il y a [illegible] lots avec trois des numéros sortis, 828 avec 2 des numéros sortis, et 6072 avec un seulement. Pour déterminer le sort des 17,550 billets, 27 numéros, depuis 1 jusqu'à 27 seront mis dans la roue l'un après l'autre, et l'on en tirera 4. Le billet ayant les 1er. 2d. et 3e. numéros sortis immédiatement, et dans l'ordre du tirage, aura droit au lot de — $6000

Celui ayant les 1er. 3e. et 4e. numéros sortis, aura droit à — 2000

" 1er. et 2e. " 2000

" 3e. 1er. et 2e. " 1600

" 3e. 2d. et 1er. " 1246

Les six ayant les 2d. 3e. et 4e. numéros sortis dans n'importe quel ordre, chacun, — 500

Les 6 ayant les 1er. 2d. et 4e. numéros, chacun, — 300

" 1er. 3e. et 4e. " 100

138 " 3e. et 4e. " 25

138 " 2d. et 3e. " 20

552 ayant 2 des numéros sortis, 8

6072 ayant un seulement des numéros sortis, 4

Tout billet ayant obtenu un lot, ne peut avoir droit à un autre lot moindre.

Les Lots seront payables 40 jours après le tirage, et sujets à la déduction d'usage de 35 pour cent.

J. VIGNAUD, L. VIDAL, *Administrateurs.*

Prix des Billets.

Billet entier $4, demi $2, quart $1. Livrets de neuf billets (garantis de ne pas tirer moins de $16) $36, les demis et quarts en proportion.

☞ On peut se procurer les billets

Au Bureau des Administrateurs,

No. 63, coin des Rues Chartres et Bienville.

11 Mars J. VIGNAUD. Agent.

☞ Le Bureau du Directeur des *LOTERIES* des Eglises Catholiques de St. Martinville et des Natchitoches est maintenant dans la maison neuve de M. Cucullu, rue de Chartres entre St. Louis et Conti tout près du café de Pontalba.

4 mars. J. B. FAGET.

Rue de Chartres, No. 76.

Au coin de la rue Jefferson, en face du magasin de M. Verrier.

J. GAULHIAC, coëffeur, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs, qu'il a apporté un assortiment de Postiches des plus nouveaux, en Perruques, Toupets, Nattes, Touffes de différens genres, et Raye de chair &c. &c. Poudre égyptienne pour teindre les cheveux; aussi des Favoris. Il en garantit la bonté.

Il continuera à confectionner tous les genres de Postiches, suivant le goût des personnes. Il tient salon pour la coupe des cheveux. 14 fev

---

Reçu par le navire Crescent,

VENANT du Havre, et à vendre par Mme. Vve. Dupas, encoignure des rues de Chartres et Toulouse;

Rosiers uniques ou Napoléons,
Ditto tricolores,
Orangers naine,
Fruits conservés en bouteilles,
Sardines à l'huile et au beurre,
Pâtés de lièvre, truffés.

30 Janvier—4 Vve. DUPAS.

CHAPEAUX.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire *Decitt Clinton*, et les autres derniers arrivages, un grand assortiment de chapeaux de différentes qualités et des dernières modes, provenant de leur manufacture à New-York, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à prix modérés.

Ventes par le Marshal.

Vente par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans.

contre L'EMPLACEMENT N°. un, dans l'filet N°. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. deux, dans l'filet N°. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. un, dans l'filet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. deux, dans l'filet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. un, dans l'filet N°. quatre-vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. un, dans l'filet N°. soixante-neuf, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. cinq dans l'filet N°. 74, faubourg [illegible]ce, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. six, dans l'filet N°. soixante-quatorze, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. sept, dans l'filet N°. soixante-quatorze, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes *contre* l'emplacement N°. quatre, dans l'filet, No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes *contre* l'emplacement No. dix, dans l'filet No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes *contre* l'emplacement No. sept, dans l'filet No. treize, faubourg [illegible]ncise, dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu de divers writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge-associé de la Cour de Cité, de la Nlle.-Orléans, je reçus dans les poursuites ci-dessus, je procéderai en vente le Lundi seizième jour de Mars 1829, à midi, à la Bourse, de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, les emplacemens ci-dessus énumérés, saisis pour satisfaire aux jugemens rendus dans les dites affaires, en vertu des dispositions d'un acte intitulé "Acte pour déterminer la manière dont pourront être saisis les terrains et autres portions de terre situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et dont les propriétaires ne résident pas dans ladite ville, pour cause de non-paiement de taxes ou d'autres sommes placé à la Corporation" approuvé le 18 Mars 1826.

11 déc L. DAUNOT, Marshal

AVIS—Le public est prévenu que, conformément à l'acte de société passé entre les parties, la raison de commerce connue sous le nom de Jean Preau, continue des affaires sous le nom de Jean Preau & Co.

Veuve PREAU.

21 fév—3 ANTOINE CARRERE.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans le 19 Février 1829—Présent l'honorable James Pitot.

Jean Baptiste Cubos Jr. contre *ses créanciers.*

Sur l'enrégistrement de la pétition présentée par Léopold Poullaut Esqr., avocat pour le pétitionnaire; et la cession de ses biens ayant été acceptée, il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu à l'office de Carlile Pollock Esq., notaire public, le 4 de Mars 1829, à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et durant ce tems toutes les poursuites contre ses propriétés et contre lui sont suspendues.—Je certifie ce que dessus.

23 fév—3 Th. S. KENNEDY—Greffier.

PAPIER DE TAPISSERIE.

Les soussignés viennent de recevoir de France, par le Philetus, un bel assortiment de papier de tenture et pour ciels de lit avec de très belles bordures et dans le dernier goût. CH. JOURDAN & Co. 21 fév. rues Royale et St. Anne.

COUR DE PAROISSE de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, 28 Février—Présent l'hon. Jas. Pitot—Dans l'affaire de François Macias, vs. ses créanciers.

SUR lecture et enrégistrement des procédures que les créanciers ont eues dans cette affaire par devant le notaire public, et sur motion de R. Rousseau Esq. avocat de l'insolvable, il est ordonné par la cour que les créanciers dudit insolvable, ainsi que toutes les personnes intéressées, aient à déduire en pleine cour, d'ici au quatorzième jour de Mars 1829, les raisons pour lesquelles les dites procédures ne seraient pas homologuées.—Je certifie que la copie ci-dessus est conforme.

2 mars. Thos. KENNEDY—Greffier.

A VENDRE.

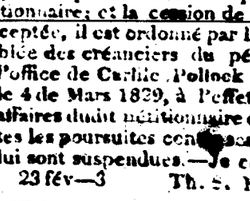

Pour du comptant ou moyennant de bons billets, à 60 jours, deux drays, en bon état, dont un est entièrement neuf; et deux chevaux avec leur enharnachement. On exige de chacun de ces drays avec son attelage, 60 piastres par mois.

Pour plus amples renseignemens, s'adresser au bureau de cette feuille.

26 fevrier.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $8 50 le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner pendant la semaine prochaine, TRENTE-QUATRE onces de pain pour un escalin.—Nlle.-Orléans, 6 Mars 1829.

7 Mars. D. BRIEUR—Maire.

VERMICELLE, HUILE de Bordeaux et Fruits à l'eau-de-vie, à vendre par

8 mars G. BORDUZAT, 10, rue Royale.

EN débarquement du navire *Hercule* de Bordeaux et à vendre par D. G. Borduzat & Co. rue Royale No. 10.

Une pipe vieille eau-de-vie de Cognac, et d'importations antérieures.

Gants de peau assortis, pour hommes et pour femmes.

Bas de soie pour femme bordés à jour

Souliers pour femme, en prunelle, maroquin et satin.

Robes de cote pailli, lithographiées

Cote pailli.

Papier français, assorti en diverses nuances.

Barriques de vin rouge de divers crus.

Huile en [illegible], vins en caisse, eau-de-vie, fruits à l'eau-de-vie et anisette en [illegible]. 25 nov

---

AVIS.

ATTENDU qu'une pétition a été adressée par les héritiers et l'administrateur de la succession de John H. Johnson, demandant que l'obligation souscrite le vingt-troisième jour d'Août 1815, par ledit John H. Johnson, comme Juge de Paroisse pour l'ancienne Paroisse de Feliciana, conjointement avec Robert Young et F. A. Browder, cautions, fut levée et annullée.

Avis est donné à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à présenter, dans quatre-vingt dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles lesdits engagemens ne seraient pas annullés et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce [illegible] jour de Janvier mil-huit cent vingt-neuf et dans la cinquante-troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

P. DERBIGNY,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur.

GEORGE A. WADDILL,

20 janvier—1m Secrétaire d'Etat.

AVIS est donné par le présent que [illegible] a été dûment nommé curateur des biens de feu William R. Mills, décédé. En conséquence, toutes les personnes ayant des réclamations contre ledit défunt ou contre ses biens, sont averties de se présenter de suite pour le règlement; et toutes celles qui doivent à sa succession sont priées de remplir leurs engagemens dans le plus bref délai. JUSTIN WILLIAMS.

14 Février. 5t

VENTE AU COMPTANT chez à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry-Astor et Roselane, de Bordeaux:

Eau-de-vie en pipes 4ème. preuve (Dupuy)
Vin rouge en barriques divers crus,
Vinaigre blanc 1ère. qualité,
Vin blanc de Graves, haut Sauterne et haut Barsac, en tiercons,
Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne,
Do. do. 1ères. Graves par caisses de 24 bouteilles,
Vin rouge en caisses, Chateau-Margaux, St. Julien &c.
Do. do. Grand Lafrose, Leoville, Chateau Lafitte par caisses de 12 bouteilles et 24 bouteilles,
Vivres conservés, tels que Sardines crues, au beurre et à l'huile, Framboises, Cerises, Fraises, Abricots, Coings &c.
Fruits à l'eau-de-vie, Saucissons de Lyon, Prunes par 10/00 de caisse,
Liqueurs par caisses de 12 bouteilles.
Fil à voile par pelottes de 10 à 20 à la liv.
Fil à seine par écheveaux,
Fil de Rennes blanc,
Lignes de pêche,
Serrures fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres ferrements
De plus, en magasin—Vin de Champagne mousseux, 1ère. qualité de 1826, et divers autres articles. 21 nov

---

AVENDRE.—Une mulâtresse bien connue, avec ses deux enfans quarteron, dont une fille de 9 ans et un garçon de 4 ans; ladite mulâtresse sachant bien faire la cuisine, blanchir, un peu coudre et repasser, parlant anglais et français, depuis plus de 6 ans dans le pays, bon sujet et garantie. On donnera des facilités pour le payement. S'adresser au bureau de cette feuille. 24 janv.

LA Société qui a existé entre A. L. Oger et Jn. Bte. Neuville Durel, sous la raison Oger & Co. est dissoute d'un consentement mutuel, à partir du 5 Janvier dernier. Les personnes à qui il serait dû, sont invitées à présenter leurs comptes dans le plus bref délai au sieur A. L. Oger, liquidateur.

Nouvelle-Orléans, 16 Février 1829.

A. L. OGER.

NEUVILLE DUREL.

Nota. Ledit sieur Oger continuera toujours le même genre d'affaires, sous la nouvelle raison, A. OGER & Co. 20 Février—3

LIBRAIRIE D'OCCASION.

HISTOIRE Universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à tems actuel, cent vingt volumes in 8°, bien reliés prix $100.

Oeuvres complettes de voltaire, cinquante six volumes [illegible] $50.

S'adresser à [illegible] cette feuille